

Bienvenue!

Vous faites désormais partie de notre **entreprise partagée**. Afin de vous guider et de vous aider à faire vos premiers pas, nous vous avons concocté ce petit manuel. Référez-vous y tout au long de votre parcours, il regorge d'une série d'informations très utiles.

L'entreprise partagée, définition et exemples:

Smart est une coopérative européenne née à Bruxelles en 1998 et désormais présente dans près de **40 villes situées dans 9 pays européens**. En France depuis 2010, elle accompagne des milliers de travailleur.se.s autonomes dans le développement de leurs activités dans des secteurs variés.

La sécurisation de votre parcours en tant qu'entrepreneur.se est notre objectif premier. Pour cela nous avons un outil : le contrat de travail. Vous aurez donc le statut d'entrepreneur-salarié.e permettant de concilier la protection sociale avec une vraie dynamique entrepreneuriale.

Nous hébergeons juridiquement votre activité, nous nous occupons donc d'émettre les factures relatives à vos prestations. En tant qu'employeur, nous prenons en charge toutes les responsabilités sociales et financières inhérentes à vos projets. En contrepartie, un pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sera reversé à la coopérative.

Afin d'apporter les solutions les plus pertinentes à nos sociétaires, en fonction de leurs secteurs et leur situation, Smart coop s'est structurée autour de plusieurs entités.

La Responsabilité collective et le vivre ensemble

Qui dit entreprise partagée dit responsabilité collective. Vous êtes désormais «ambassadeur.rice» de la coopérative. Cela signifie que votre comportement et les rapports que vous entretenez avec vos client.e.s, partenaires et fournisseurs impactent également les autres membres. Vous êtes donc garant de l'image de la coopérative.

Outre l'image, l'aspect financier est également important. Les comptes entre chaque activité sont bien séparés néanmoins nous sommes tous responsables du bilan final de Smart. Un comportement mettant en péril financièrement la structure sera automatiquement sanctionné.

Outre les règles de savoir-vivre, et de respect mutuel de base, il va de soi de respecter la propreté des lieux que nous occupons et de respecter le règlement d'ordre intérieur.

Les services mutualisés

Smart propose à ses sociétaires une solution originale pour créer leur emploi salarié ainsi qu'une offre de services mutualisés dans de nombreux domaines :

- Un accompagnement individualisé et collectif
- Un conseil juridique
- La prise en charge de la gestion administrative, comptable et financière de votre activité
- Une couverture assurantielle complète
- Des formations
- Des espaces de travail partagés
- Un service de recouvrement de créance
- Une entreprise partagée et un réseau d'entrepreneurs dynamique
- Paiement du salaire à 7 jours après la prestation

La gouvernance coopérative

Pour bénéficier de nos services, vous devez prendre part à notre coopérative mais qu'est-ce que cela implique et comment fonctionne une telle structure ?

Voir page suivante notre schéma de Fonctionnement de la coopérative

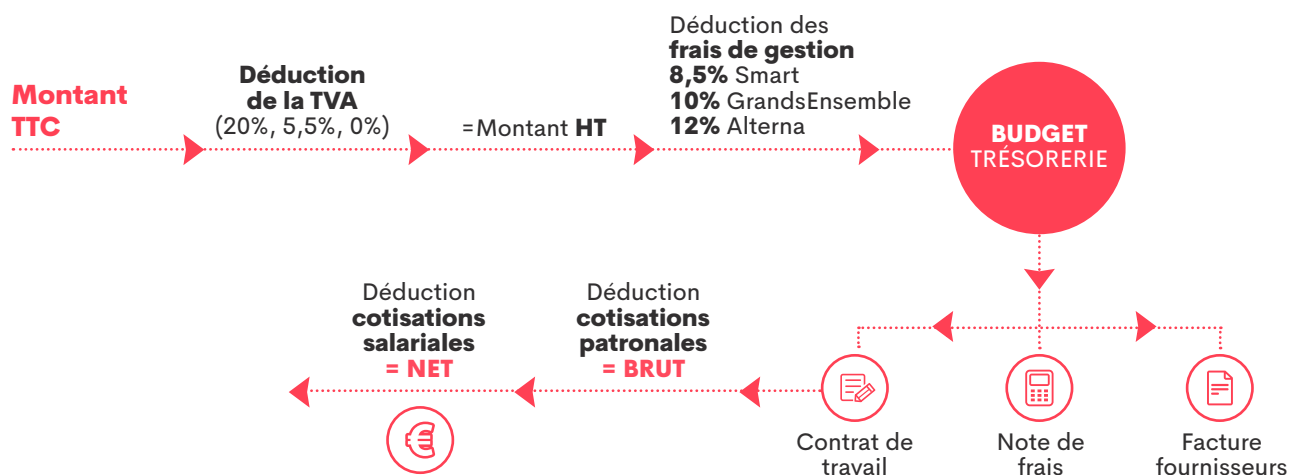
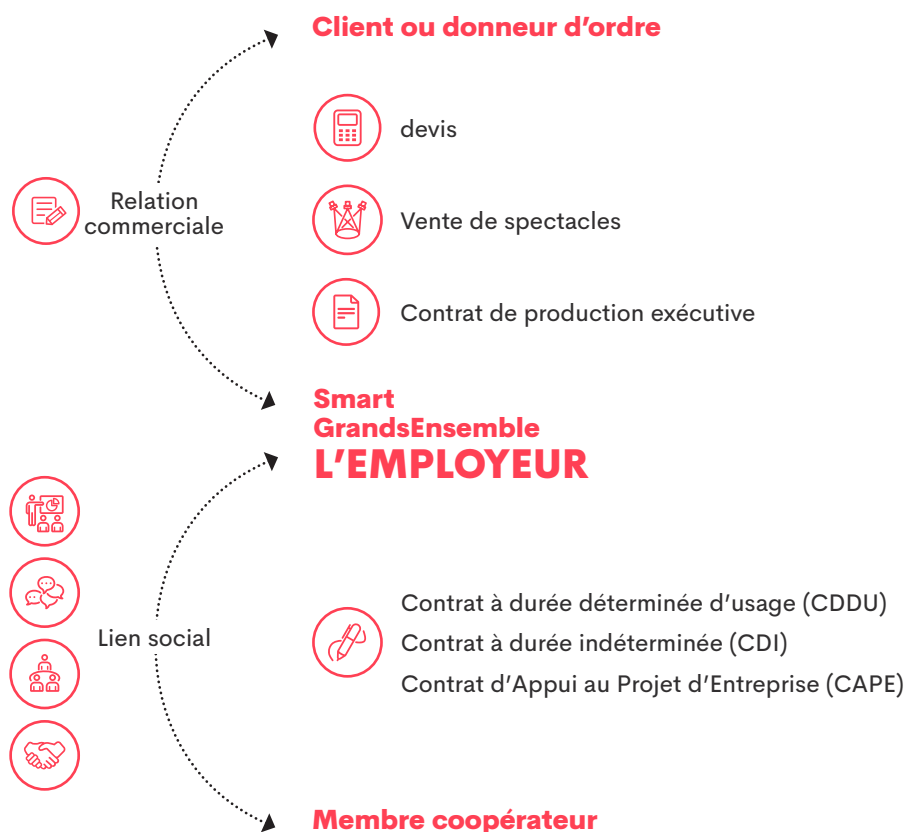
Le principe d'une coopérative est la propriété partagée de l'outil de travail qu'est l'entreprise. Cette propriété collective est assortie d'une gouvernance démocratique, chaque sociétaire est associé à la gestion de l'entreprise selon le principe "1 homme / femme = 1 voix". Par conséquent, vous serez invité à participer à la gestion de l'entreprise en votant lors de l'Assemblée Générale (qui se déroule en juin). Il est d'ailleurs possible de s'investir dans la gouvernance en se présentant aux élections du conseil d'administration.

Outre l'aspect politique, la responsabilité financière et les bénéfices sont également partagés entre l'ensemble des sociétaires, et totalement réinvestis dans les moyens de production de la coopérative.

Pour devenir sociétaire et jouir de ces droits, la participation au capital social de la structure est obligatoire et s'opère par la souscription des parts sociales.

Depuis cette année en France, un nouveau processus de participation à la vie de la coopérative est initié, il s'agit de la démarche "Smart in Progress". Vous trouverez plus d'info à ce sujet sur www.smart.coop
Rapprochez-vous de votre conseiller pour intégrer cette démarche.

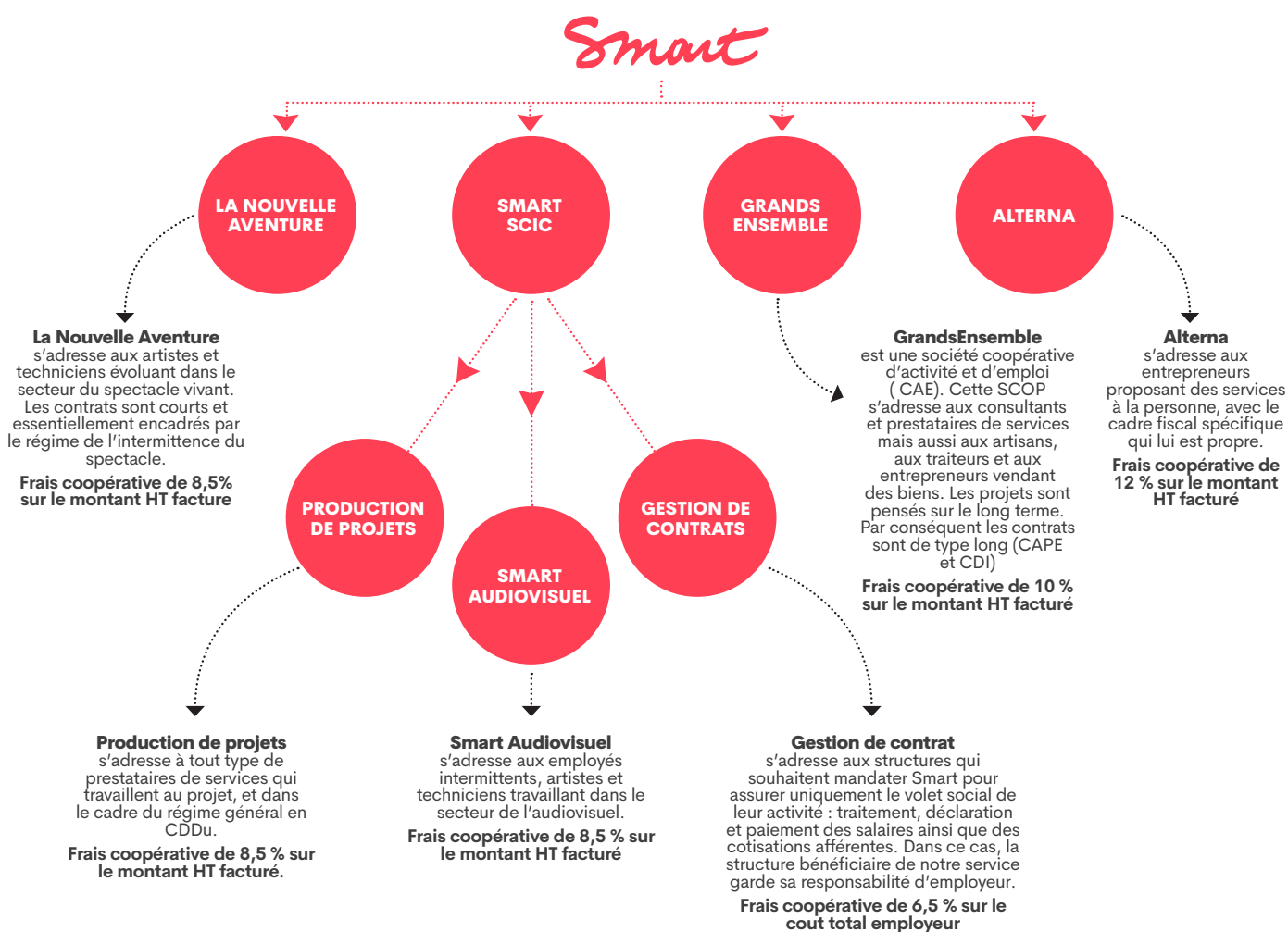
Fonctionnement de la coopérative



Smart en France...

Pour répondre à vos besoins dans une logique de proximité, nous vous accueillons et accompagnons sur l'ensemble de la France.

Smart, ce sont plus de 50 conseillères et conseillers répartis sur 15 bureaux en France. Retrouvez toutes les infos sur notre site : www.smart.coop



Siège social
75 rue Léon Gambetta
59000 Lille
+33 (0)3 20 08 06 90